Image not found or type unknown

redressement urssaf sur pourboires

Par **perle**, le **13/03/2009** à **09:10**

BOnjour

Je suis aujourd'hui redressé par l'urssaf car je nai pas soumis à cotisations des pourboires donnés à des chauffeurs livreurs qui aident à decharger les camions lors de la livraison. Il est vrai que cette pratique des pourboires est d'usage.
Je souhaite faire un recours. IL me faut rédiger une lettre en ce sens dans laquelle je souhaite evoquer ma bonne foi, l'usage, le caractère modique des sommes versées.
Quelqu'un pourrait il m'aider dans la rédaction de ce courrier.
je vous remrcie par avance.

sAlutations.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés